

serait pas possible de séparer cet article pour que le Comité connaisse les montants exacts dépensés pour la santé et le bien-être des Indiens et des Esquimaux seulement; après tout, ces gens sont la responsabilité particulière du gouvernement fédéral.

M. STEELE: Oui.

Le sénateur CRERAR: La chose est-elle possible?

M. STEELE: Oui, monsieur. En réalité, trois ministères sont en cause. Vous avez mentionné le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dont relèvent les frais relatifs à la santé. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales s'occupe des Esquimaux, tandis que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration veille sur les Indiens. Mais nous pouvons vous additionner les dépenses accumulées ou les prévisions pour l'année 1964-1965, et nous vous ferons part du résultat.

Le sénateur CRERAR: C'est la première fois que j'entends dire que maintenant trois ministères sont en cause.

M. STEELE: Le coût de l'éducation et du bien-être des Esquimaux est la responsabilité du ministère du Nord canadien depuis un bon nombre d'années.

Le sénateur ISNOR: Monsieur le président, j'avais rédigé une note dans le sens de la question posée par le sénateur Burchill au sujet du temps requis pour la préparation des prévisions budgétaires. Si j'ai bien compris, M. Steele a dit qu'en réalité cette préparation prenait environ 18 mois. Je me demande si le Conseil du Trésor ne trouverait pas avantage à réduire cette période. Je passe maintenant à mon deuxième point: quelle est approximativement la différence en pourcentage entre les prévisions budgétaires lorsqu'elles sont soumises au Conseil du Trésor par les ministres et lorsqu'elles vous reviennent après la décision finale des ministres?

M. STEELE: Quel est le pourcentage de la réduction?

Le sénateur ISNOR: Approximativement, oui.

Le sénateur HNATYSHYN: Il y a réduction?

M. STEELE: Il y a toujours des réductions. Je réponds à la première partie de votre question, si vous me le permettez, sénateur Isnor, en ce qui concerne le temps. Nous sommes toujours perplexes devant le problème du délai à exiger pour la préparation des prévisions. Les ministères savent que plus nous leur demandons de préparer ces données longtemps d'avance, plus ces dernières risquent de manquer d'exactitude. Si nous leur demandons, par exemple, de soumettre leurs prévisions budgétaires avant le 1^{er} septembre, pour l'année financière suivante, plutôt qu'avant le 1^{er} novembre, comme ils le font actuellement, ils les soumettront et, avec eux, nous admettons que cela rendra encore plus difficile le calcul exact de leurs besoins financiers. D'autre part, plus nous différons le délai, plus il est difficile pour le Conseil du Trésor de trouver suffisamment de temps pour analyser les prévisions, les soumettre à l'examen des ministres réunis et publier le Livre lui-même, car la consignation et l'étude de toutes les décisions ainsi que la préparation du Livre demandent un travail matériel considérable. En réalité, c'est seulement six semaines après que la dernière décision est prise que la documentation est prête à être déposée. C'est la même histoire chaque année; et nous aimerions avoir plus de temps pour étudier les prévisions avec les ministères; mais, d'après ce qu'ils nous disent, nous les empêchons ainsi d'employer aussi utilement ce temps pour travailler dans leur intérêt.

Je traiterai maintenant le second point. Les objectifs fondamentaux que le Conseil cherche à atteindre influent dans une certaine mesure sur les réductions auxquelles s'attendent les ministres. Si je signale ce fait, c'est simplement parce qu'il est bien connu que le ministre des Finances a pour objectif de réduire son déficit budgétaire. En ce qui concerne les répercussions de cette